

N° 7021²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

concernant l'Institut grand-ducal et abrogeant l'arrêté royal grand-ducal du 24 octobre 1868 portant approbation du Règlement pour l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

sur le projet de loi et sur le projet de règlement grand-ducal relatif aux modalités d'administration de l'Institut grand-ducal de Luxembourg

(12.10.2016)

Par sa lettre du 20 juillet 2016, Monsieur le Ministre de la Culture a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi et du projet de règlement grand-ducal repris sous rubrique.

Le projet de loi vise à changer la dénomination de l'Institut royal grand-ducal en Institut grand-ducal et à lui conférer expressément la personnalité juridique. Ne s'agissant selon les auteurs du projet ni d'une association sans but lucratif, ni d'une fondation, ni encore d'un établissement public, le projet opte pour la „personnalité morale de droit public à statut particulier“ à l'instar de celle de l'Académie française. Les six sections de l'Institut grand-ducal se verront conférer la même „personnalité morale de droit public à statut particulier“.

La Chambre des Métiers suggère de reconsidérer le fait de savoir s'il est vraiment judicieux d'introduire ce „statut particulier“ en droit luxembourgeois, sinon au moins, d'en exposer les spécificités.

*

Mis à part la remarque énoncée ci-dessus, la Chambre des Métiers n'a pas d'observation particulière à formuler relativement ni au projet de loi, ni au projet de règlement grand-ducal lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 12 octobre 2016

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Roland KUHN

